



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.WH/AC.1/2008/1  
EUR/5086361/3  
29 avril 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE  
SUR L'EAU ET LA SANTÉ RELATIF À  
LA CONVENTION SUR LA PROTECTION  
ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU  
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS  
INTERNATIONAUX

Mécanisme spécial de facilitation  
des projets

Première réunion  
Genève, 25 juin 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA PREMIÈRE RÉUNION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 25 juin 2008 à 10 heures\*

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.

---

\* Les représentants assistant à des réunions au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription, qu'ils peuvent se procurer sur le site de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ([www.unece.org/env/water/meetings/documents\\_AHPFM.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_AHPFM.htm)), et de le retourner au secrétariat de la CEE deux semaines au plus tard avant la réunion par courrier électronique ([olga.carlos@unece.org](mailto:olga.carlos@unece.org)). En se rendant à la réunion, les représentants sont priés de retirer leur plaquette d'identité au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE: <http://unece.org/meetings/practical.htm>). En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au +41 22 917 1926.

3. Élection du Président et du Vice-Président.
4. Impact des maladies liées à l'eau dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est.
5. Expérience des mécanismes de financement existants.
6. Mécanisme spécial de facilitation des projets.
7. Projets de critères de sélection et de formule de candidature.
8. Présentation de propositions de projets centrées sur la fixation des objectifs par Moldova et par l'Ukraine.
9. Déclarations d'intérêt et travaux futurs.
10. Questions diverses.
11. Date et lieu de la deuxième réunion.
12. Clôture de la réunion.

## II. GÉNÉRALITÉS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1. Le Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a été adopté en juin 1999 et est entré en vigueur en août 2005. Le Protocole vise, principalement, à protéger la santé et le bien-être de l'homme en améliorant la gestion de l'eau, y compris la protection des écosystèmes aquatiques, et en s'employant à prévenir, à combattre et à faire reculer les maladies liées à l'eau. Il invite les Parties à améliorer la qualité de l'approvisionnement en eau potable, des services d'assainissement et de la gestion des ressources aquatiques, à se préoccuper des risques sanitaires futurs, et à veiller à la salubrité des milieux aquatiques utilisés à des fins récréatives. Le champ d'application du Protocole recouvre notamment les eaux douces superficielles; les eaux souterraines; les estuaires; les eaux côtières; les eaux utilisées à des fins récréatives ou pour l'aquaculture ou la conchyliculture; les eaux au cours des opérations de prélèvement, de transport, de traitement ou d'approvisionnement; et les eaux usées.
2. L'une des principales obligations des Parties est de coopérer et de s'aider mutuellement, notamment pour mettre en œuvre des plans nationaux aux fins du Protocole (art. 11 et 14).
3. En janvier 2007, à leur première réunion, les Parties ont adopté la décision I/3, en application de l'article 14 du Protocole, relative à l'appui international à l'action menée au niveau national. Cette décision encourage la coordination de l'aide internationale en vue de mettre en œuvre le Protocole et de renforcer les capacités d'accès des pays bénéficiaires aux sources de financement en les aidant à formuler des projets (ECE/MP.WH/2/Add.4 - EUR/06/5069385/1/Add.4<sup>1</sup>).

---

<sup>1</sup> Document disponible à l'adresse

[http://www.unece.org/env/water/meetings/documents\\_MoPPWH.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_MoPPWH.htm).

4. Par la décision I/3, un Mécanisme spécial de facilitation des projets (MSFP) a été institué pour aider à mobiliser l'appui international en faveur de l'action menée au niveau national. Le MSFP comprend deux éléments: un Coordonnateur et un Centre spécial d'échange d'informations sur les projets. Le Centre spécial d'échange d'informations sur les projets est un organe à participation non limitée relevant de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé, ayant pour membres des représentants de pays parties et de pays non parties (donateurs ou bénéficiaires), ainsi que d'institutions de financement mondiales ou régionales, d'organisations internationales concernées, d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales compétentes et de fondations internationales menant des programmes de coopération d'importance reconnue dans le domaine de l'eau et de la santé. L'objectif du Centre est de recenser des activités prioritaires d'intervention dans des secteurs autres que les infrastructures, qui concernent notamment: a) les aspects liés à la santé de la gestion intégrée des ressources en eau; b) l'approvisionnement en eau potable et un assainissement adéquat; c) la réduction de la morbidité et de la mortalité infantiles; d) la couverture des besoins en eau des groupes vulnérables; e) l'égalité des sexes dans le contexte de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Un autre objectif est d'encourager le financement des propositions présentées par l'intermédiaire du Coordonnateur.

5. Le rôle du Coordonnateur est: a) de recenser des domaines stratégiques de l'assistance internationale, et de communiquer cette information au Centre spécial d'échange d'informations sur les projets; b) d'évaluer et d'analyser les propositions de projet présentées par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ainsi que d'Europe du Sud-Est (ESE), et par les ONG compétentes, afin de répondre aux besoins prioritaires recensés dans ces propositions; c) d'aider les pays de l'EOCAC et de l'ESE, et les ONG compétentes à élaborer leurs propositions de projet qui répondent aux critères des pays et organisations donateurs; d) de vérifier, analyser et mettre au point les propositions de projet en fonction des critères devant être adoptés par le Groupe de travail de l'eau et de la santé, et de les présenter sous une forme normalisée au Centre spécial d'échange d'informations sur les projets; e) de concevoir et d'administrer une plate-forme Web pour la diffusion des propositions de projets et le suivi de leur financement; f) de procéder à des examens financiers annuels du mécanisme et d'en rendre compte pour examen au Groupe de travail de l'eau et de la santé.

6. La première réunion du MSFP se tiendra au Palais des Nations, à Genève, préalablement à la première réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé (26 et 27 juin 2008). Elle commencera le 25 juin à 10 heures et s'achèvera le même jour à 18 heures. Les langues de travail seront l'anglais, le français et le russe.

7. Toute la documentation pertinente pour la réunion sera communiquée en temps voulu sur la page Web [www.unece.org/env/water/meetings/documents\\_AHPFM.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_AHPFM.htm).

8. Cette activité est organisée sous la conduite de la Norvège, qui a préparé la première réunion du MSFP. Le Ministère norvégien des affaires étrangères a été le chef de file des préparatifs de cette réunion.

9. À la réunion de coordination des donateurs, organisée à Rome le 7 décembre 2007 pour préparer la première réunion, des orientations ont été données au Coordonnateur qui a été prié d'élaborer un projet de critères de sélection à observer pour la présentation des propositions de projets ainsi qu'un projet de formule de candidature accompagné de directives. À la première

réunion du MSFP, ces documents seront examinés et débattus en vue de leur présentation au Groupe de travail de l'eau et de la santé, qui décidera éventuellement de les adopter.

10. Par ailleurs, comme convenu à la réunion de consultation des donateurs, des propositions de projets pilotes, fondées sur la version préliminaire des critères de sélection et de la formule de candidature, ont été élaborées par Moldova et l'Ukraine, s'agissant de la définition des objectifs et des dates cibles. Ces deux pays sont résolus à s'acquitter des obligations prévues par le Protocole mais ont besoin d'un complément d'aide de la communauté internationale. Depuis janvier 2008, ils reçoivent une assistance pour élaborer leurs propositions de projet conformément aux prescriptions du MSFP, avec l'appui du Coordonnateur et de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau. Ces propositions seront examinées à la réunion du MSFP qui déterminera si elles seront financées.

11. Les objectifs de la réunion seront donc globalement les suivants:

a) Examiner et adopter des critères de sélection devant aider les pays de l'EOCAC et de l'ESE et les ONG à présenter des propositions de projets qui répondent aux exigences des donateurs potentiels;

b) Examiner et adopter le projet de formule (et les directives connexes) servant à la présentation des projets de propositions au Centre spécial d'échange d'informations sur les projets;

c) Étudier la question de l'assistance des donateurs aux deux projets pilotes élaborés par Moldova et l'Ukraine;

d) Examiner et adopter les activités futures du MSFP et les ressources nécessaires à son fonctionnement.

12. La réunion du MSFP est ouverte aux experts des pays parties et non parties au Protocole représentant les pouvoirs publics, le secteur privé et les ONG, ainsi qu'aux autres parties prenantes intéressées. Elle intéresse particulièrement les représentants d'institutions chargées de l'aide internationale émanant de donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que de pays bénéficiaires. À cet égard, il est demandé aux coordonnateurs locaux d'aider à désigner les experts compétents de leurs pays respectifs. Compte tenu de la complexité des sujets débattus, les représentants doivent consulter, dans leurs pays, les **autorités chargées de la santé, de l'environnement et de la gestion de l'eau ainsi que les ministères des affaires étrangères et les organismes de développement** pour faire en sorte que les avis, les besoins et les conceptions de tous les secteurs concernés soient pris en considération.

13. Concernant la participation à cette réunion, les experts originaires de pays ayant droit à l'aide financière visant à faciliter la participation aux réunions peuvent demander cette aide. Les demandes doivent être adressées au secrétariat dès que possible, et en tout état de cause le 12 mai 2008 au plus tard.

14. Les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée doivent en informer le secrétariat dès que possible, et se mettre en rapport avec la représentation diplomatique suisse la plus proche pour demander ce visa.

15. Des renseignements pratiques sur le Palais des Nations et sur les transports et le logement à Genève peuvent être obtenus à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

### III. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

#### **Point 1: Ouverture de la réunion**

16. Des représentants de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe (CEE) et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe (OMS/Europe) ouvriront la réunion.

#### **Point 2: Adoption de l'ordre du jour**

17. Les experts du MSFP devraient adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

#### **Point 3: Élection du Président et du (des) Vice-Président(s)**

18. Le MSFP élira un président et, si nécessaire, un ou plusieurs vice-président(s).

#### **Point 4: Impact des maladies liées à l'eau dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est**

19. Le MSFP sera informé de l'impact des maladies liées à l'eau et des incidences économiques qui en résultent dans la région européenne de l'OMS, en particulier dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE.

#### **Point 5: Expérience des mécanismes de financement existants**

20. Le secrétariat présentera des informations générales sur le Protocole sur l'eau et la santé ainsi qu'une information sur des mécanismes de financement créés en vertu d'autres accords multilatéraux ou programmes internationaux relatifs à l'environnement.

#### **Point 6: Le Mécanisme spécial de facilitation des projets**

21. M<sup>me</sup> Carola Bjorklund (Norvège) présentera les origines du MSFP et les progrès accomplis à ce jour. Elle rappellera le mandat du Coordonnateur et du Centre spécial d'échange de renseignements sur les projets, et précisera l'assistance qui sera éventuellement nécessaire pour mener les activités futures.

#### **Point 7: Projets de critères de sélection et de formule de candidature**

*Documentation:* Projet de critères pour l'examen des propositions de projet par le MSFP (ECE/MP.WH/AC.1/2008/3 - EUR/5086361/7); projet de directives pour l'élaboration de propositions de projet dans le cadre du Mécanisme spécial de facilitation des projets.

22. Le Coordonnateur, M. Roisin Rooney (OMS/Europe), présentera la version préliminaire des critères et des directives, qui visent à aider le MSFP dans le processus de sélection.

23. Le MSFP examinera et adoptera les documents susmentionnés afin qu'ils soient présentés à la première réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé (26 et 27 juin 2008) pour adoption.

**Point 8: Présentation des propositions de projets centrées sur la fixation des objectifs par Moldova et par l'Ukraine**

*Documentation:* Propositions de projets de Moldova et de l'Ukraine sur la fixation des objectifs.

24. Un représentant de Moldova et un représentant de l'Ukraine présenteront des propositions préliminaires de projets sur la fixation des objectifs, y compris le contexte et la justification du projet, sa finalité globale, les activités de définition des objectifs, les résultats attendus du projet, le financement demandé et un plan de mise en œuvre assorti d'un calendrier.

**Point 9: Déclarations d'intérêt et activités futures**

25. Des représentants des donateurs (pays et institutions) seront invités à soutenir ces projets.

26. Des représentants des pays de l'EOCAC et de l'ESE seront invités à faire part de leur intérêt pour le MSFP et de leur souhait de coopérer avec le Coordonnateur à l'élaboration de nouvelles propositions de projet.

27. Le MSFP examinera et adoptera ses activités futures et les moyens de réunir les ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

**Point 10: Questions diverses**

28. Les représentants qui souhaitent proposer des questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat commun dans les meilleurs délais.

**Point 11: Date et lieu de la deuxième réunion**

29. Le MSFP décidera, sous réserve de confirmation, de la date et du lieu de sa deuxième réunion.

**Point 12: Clôture de la réunion**

30. Le Président clora la réunion le mercredi 25 juin à 18 heures.

-----